

Palmarès des jeunes urbanistes

Appel à candidatures



2016



Palmarès des jeunes urbanistes 2016 / Appel à candidatures

Le ministre du Logement et de l'Habitat durable prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière de logement et de lutte contre la précarité et l'exclusion dans l'habitat, de construction, d'urbanisme et d'aménagement foncier ainsi que la politique en faveur du développement d'un habitat durable sur le territoire. Le ministère lance la 6^e édition du Palmarès des jeunes urbanistes. Cette distinction, décernée tous les deux ans depuis 2005, a pour objectifs d'encourager les jeunes professionnels et de montrer les différentes pratiques de l'urbanisme et leurs évolutions.

Ce palmarès met en lumière des candidats ou des équipes candidates qui apportent des réponses aux problématiques urbaines et territoriales contemporaines. Le ministère est à la recherche d'approches innovantes et de profils variés intervenant aux différentes étapes du processus de construction de la ville.

Depuis 2005, 66 jeunes urbanistes ont été distingués par des jurys de spécialistes, reconnus pour la richesse de leurs travaux, leur prise de risques et leur capacité à défricher les territoires. Les lauréats du Palmarès 2016 bénéficieront de la diffusion de leurs travaux auprès d'un large public, notamment grâce à la réalisation d'un ouvrage présentant leurs parcours et leur démarche. Cette publication sera diffusée lors de la cérémonie du Grand Prix de l'urbanisme qui se déroulera fin 2016.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Le palmarès est ouvert à tous les professionnels français ou étranger dont les travaux visent à faire progresser l'urbanisme. Les candidats peuvent se présenter à titre individuel ou en équipe, dans le respect des conditions suivantes :

- la limite d'âge est fixée à 40 ans (au 31 décembre 2016) pour les personnes qui répondent en équipe ou à titre individuel ;
- chaque candidat ne peut présenter qu'un seul dossier ;
- les candidatures européennes et internationales doivent présenter des travaux réalisés en France, dans les territoires d'outre-mer ou sur des territoires transfrontaliers à la France ;
- exercer dans les champs de la planification stratégique, de l'urbanisme réglementaire, de la recherche-action, de l'aménagement opérationnel ou toute autre sphère professionnelle qui contribue à la transformation de la ville et des territoires.

Les candidats auront comme posture commune l'attachement à une approche globale, pluridisciplinaire, transversale et innovante, tournée vers des pratiques de projet et de construction associant les différents acteurs, au service de la qualité des réalisations, des démarches qui contribuent à faire évoluer les modes de faire.

QUELS CRITÈRES DE SÉLECTION ?

Le ministère souhaite valoriser, à travers ce palmarès, les savoir-faire et les innovations qui entrent en résonance avec les transformations actuelles de l'urbanisme et qui constitueront les savoir-faire de demain. Pour être sélectionnés, les candidats devront démontrer, par leurs parcours professionnels ou académiques, qu'ils s'inscrivent dans un ou plusieurs des trois champs suivants.

■ La prise en compte des grands enjeux des territoires dans la démarche de projet

Seront remarquées les démarches qui démontrent la capacité à prendre en compte les grands enjeux contemporains de l'urbanisme ; tout particulièrement ceux liés au changement climatique et aux évolutions économiques et sociétales, mais également des démarches qui prennent en compte le renouvellement des pratiques des habitants et des acteurs qui aujourd'hui prennent en charge l'avenir de leur cadre de vie. Seront ainsi appréciés les stratégies de résilience pour les territoires et les travaux qui prennent en compte la nécessité de construire la transition écologique et énergétique en lien avec les initiatives locales qui foisonnent sur les territoires.

■ Le renouvellement des pratiques et de l'action professionnelle

Seront appréciés les modes d'investigation innovants, le développement de nouvelles méthodologies et toute pratique tendant à bâtir de nouvelles formes de partenariats. Le renouvellement des pratiques est lié aux nouveaux outils du projet et peut aller jusqu'au renouvellement du processus de fabrication du projet lui-même.

■ La contribution aux débats d'idées

Sera appréciée l'aptitude à capitaliser les enseignements et à les partager, à renouveler les doctrines et les modes de représentation. Les démarches qui contribuent à faire dialoguer des pratiques professionnelles souvent cloisonnées et à faire bouger les lignes de la recherche en urbanisme seront saluées, ainsi que celles qui remettent en question les idées reçues et qui contribuent à enrichir les débats contemporains et les politiques publiques.



QUELLE PROCÉDURE DE SÉLECTION ?

Les dossiers seront examinés dans un premier temps par une commission technique pluridisciplinaire qui proposera une première analyse des candidatures, puis par un jury composé de différents professionnels pour couvrir au mieux le champ de l'urbanisme.

Le jury se réunira en juin pour désigner les lauréats. Les lauréats seront proclamés à l'issue de la réunion du jury. La remise officielle du palmarès se déroulera à l'occasion de la cérémonie de remise du Grand Prix de l'urbanisme 2016.

COMMENT POSTULER ?

Les dossiers de candidature seront rédigés en français et comprendront trois volets.

A/ L'inscription au palmarès

- Fiche de renseignements à compléter en ligne via le lien suivant : <http://enqueteur.dgaln.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=87547&newtest=Y&lang=fr>

B/ Un volet informatif, visant à identifier le ou les candidats et qui comprendra :

- **une fiche d'identité** qui présente rapidement le candidat ou l'équipe candidate, son parcours et les axes majeurs qualifiant leurs travaux. Cette fiche comprendra au maximum 3 visuels et 5 mots clés caractérisant le travail et les champs d'action du travail présenté. La fiche inclura également une photo d'identité du candidat ou de l'équipe en couleur ainsi que le nom et/ou le logo du candidat ou de l'équipe candidate ; (Voir modèle sur le site internet du ministère www.logement.gouv.fr/palmares-des-jeunes-urbanistes)
- **une autorisation signée de l'équipe** comportant une cession de droit de reproduction pour les documents joints au dossier de candidature et s'engageant à fournir dans les mêmes conditions les documents nécessaires pour réaliser les supports de promotion et de valorisation du Palmarès 2016. Une autorisation signée de l'équipe et l'accord des supérieurs hiérarchiques si le candidat ou l'équipe candidate le juge nécessaire (facultatif). (Voir modèle sur le site internet du ministère www.logement.gouv.fr/palmares-des-jeunes-urbanistes)

C/ Un volet libre comprenant une biographie scientifique illustrée (de 5000 à 15000 signes espaces compris) dans laquelle le candidat devra démontrer ses aptitudes conceptuelles et opérationnelles. La biographie inclura :

- **le parcours professionnel du candidat ou de l'équipe.**
Il s'agit de l'exercice principal où le candidat devra réinterroger ses pratiques, affirmer ses convictions ou formuler ses interrogations quant aux évolutions économiques, sociétales et institutionnelles récentes
- **la présentation de 1 à 3 projets ou travaux significatifs par candidature.**
Pour chacun des projets ou travaux présentés, le candidat devra :
 - mentionner le contexte de la commande, la démarche adoptée, les moyens mis en œuvre, les lignes de force du projet, l'implication et la plus-value apportée par l'équipe ou le candidat dans la réalisation du projet par rapport aux différentes parties prenantes du projet urbain ;
 - utiliser 5 visuels au maximum, tous les visuels seront accompagnés d'une légende ;
 - fournir une brève notice informative (500 signes maximum espaces compris) avec dans l'ordre : le type de projet ou programme, l'état du projet (non réalisé, en cours, réalisé), maîtrise d'ouvrage, les honoraires.

La commission technique se réserve le droit de demander des compléments d'informations et mentions légales des documents présentés.

LE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Chaque candidat ou équipe candidate aura pris soin de :

1. compléter la fiche de renseignements en ligne ;
2. transmettre les différents documents composant le dossier de candidature via la plate forme d'envoi melanissimo (<https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr>) avant le **23 mai 2016 à 12h** à l'attention de : contact.pju@developpement-durable.gouv.fr

Attention : chaque document devra être enregistré séparément.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Site internet du ministère :

www.logement.gouv.fr/palmares-des-jeunes-urbanistes

CONTACT

Pour toute question relative à l'éligibilité de la candidature ou d'éventuelles difficultés techniques vous pouvez :

- adresser un courriel à :
contact.pju@developpement-durable.gouv.fr
- téléphoner aux référents du palmarès :
Clémence Champenois au +33 (0)1 40 81 93 66
ou Vivien Chazelle +33(0)1 40 81 96 20

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

92055 La Défense Cedex



www.logement.gouv.fr

